

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2024
DELIBERATION N°2024_064

Envoyé en préfecture le 09/10/2024
Reçu en préfecture le 09/10/2024
Publié le 2024
ID : 076-217601087-20241003-2024_064-DE



VILLE DE BOIS-GUILLAUME (SEINE-MARITIME)

CONSEIL MUNICIPAL
3 OCTOBRE 2024



Date de la convocation : 27/09/2024

Date d'affichage : 27/09/2024

Conseillers en exercice : 33

Conseillers présents régulièrement convoqués : 26

Représentés régulièrement convoqués : 6

Absents : 1

Présents régulièrement convoqués : Mmes et MM.

Théo PEREZ, Philippe Emmanuel CAILLÉ, Melanie VAUCHEL, Michel PHILIPPE, Patricia RENAULT, Jérôme ROBERT, Margaux VANTHOURNOUT, Aurélien BEHENGARAY, Hervé ADEUX, Christine LEROY, Grégory DEREN, Hélène SOLER, Karen YVAN, Jean-Marie LÉGUILLON, Gaëlle RICHT, Grégoire POUPON, Claire PEREZ, Marie-Laure PATOUX, Bruno COLESSE, Catherine GENDRE, Marie-Françoise GUGUIN, Nicole BERGES, Marie-Josèphe LEROUX-SOSTÈNES, Gildas QUÉRÉ, Philippe COUVREUR, Frédéric ABRAHAM

Absents excusés régulièrement convoqués :

Mme Marie MABILLE pouvoir à M Jérôme ROBERT, Mme Isabelle HERBERT pouvoir à Mme Melanie VAUCHEL, M Basile BERNARD pouvoir à M Hervé ADEUX, M Stéphane BERTOLETTI pouvoir à M Philippe Emmanuel CAILLÉ, M Vincent BOURGES pouvoir à M Michel PHILIPPE, M Lionel ANSELMO pouvoir à M Gildas QUÉRÉ

Secrétaire de séance : Mme Marie-Laure PATOUX

2 - OBJET : ADMINISTRATION - PERSONNEL - ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - APPROBATION

Rapporteur : Aurélien BEHENGARAY au nom du Conseil de la Municipalité

2024_064

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L.313-1 à L.542-30, et L.412-6,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emploi et organisant les grades s'y rapportant,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 27 septembre 2024,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2024
DELIBERATION N°2024_064

Envoyé en préfecture le 09/10/2024
Reçu en préfecture le 09/10/2024
Publié le
ID : 076-217601087-20241003-2024_064-DE



Considérant dès lors que les mouvements suivants au tableau des effectifs sont nécessaires :

| Grades | Nombre d'emplois actuel | Nombre de poste concerné | Service concerné | Création Suppression | Motifs | Date d'effet | Nouveau nombre d'emplois |
|---|-------------------------|--------------------------|--|-------------------------|--|--------------|--------------------------|
| Adjoint technique principal 2ème classe | 24.91 | 2 1 | Services techniques Service éducation | Création | Avancement / recrutement Recrutement | 01/11/2024 | 27.91 |
| Adjoint technique principal | 28.02 | 1 | Services techniques | Suppression | Avancement | 01/11/2024 | 27.02 |
| Agent spécialisé Ecoles maternelles principal 2ème classe | 5 | 1 | Service éducation | Suppression | Recrutement | 01/11/2024 | 4 |

Après en avoir délibéré,

ADOpte la modification du tableau des effectifs de personnel communal, dans les conditions qui viennent d'être définies,

INSCRIT les crédits nécessaires au budget de la collectivité.

1 absent : ----- Isabelle SAINT BONNET

Marie-Françoise GUGUIN, Nicole BERCES, Gildas QUÉRÉ, Lionel ANSELMO et Marie-Josèphe LEROUX-SOSTÈNES s'abstiennent de voter.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte la présente délibération sur la base du vote auquel il est procédé :

Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 5

Pour extrait certifié conforme,

le Maire,

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2024
DELIBERATION N°2024_064

Envoyé en préfecture le 09/10/2024

Reçu en préfecture le 09/10/2024

Publié le

ID : 076-217601087-20241003-2024_064-DE



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Théo Perez', with a horizontal line above it.

Théo PEREZ

Document signé électroniquement

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr